

Paris, le 15 novembre 2010



Monsieur Jean-Pierre BEL  
Président du groupe Socialiste au Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard

75291 – PARIS CEDEX 06

Monsieur le Président,

Le projet de la loi de finances 2011 qui sera soumis au vote dans votre assemblée dégraderait une fois encore la mission interministérielle enseignement scolaire s'il est adopté en l'état.

En effet, le projet prévoit la suppression de 16 000 emplois, la baisse de 5 à 10% des crédits pédagogiques, de 7% ceux de la formation continue.

Il s'agit d'un budget qui n'affiche d'autre ambition pour le système éducatif que la recherche d'économies permettant de justifier le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite alors même que les effectifs d'élèves vont augmenter et que la part du PIB français destinée aux enseignements primaires et secondaires a diminué dans la période récente en passant de 4,5% en 1995 à 3,9% en 2006.

La situation en cette rentrée 2010 est la pire constatée depuis de très nombreuses années. Elle découle de trois budgets successifs (2008-2009-2010) particulièrement sévères avec le système éducatif, se traduisant en particulier par la suppression de 60 000 emplois de personnels enseignants et non enseignants. Les conséquences sont directes pour la qualité du système éducatif :

**-la suppression des emplois de stagiaires** en 2010, liée à la réforme de la formation des maîtres, la responsabilisation à temps plein des nouveaux enseignants et CPE met ceux-ci en grande difficulté au moment de l'apprentissage de leur métier. Cette situation ne peut que provoquer des difficultés pour les élèves concernés qui vont voir se succéder plusieurs enseignants durant l'année scolaire, difficultés auxquelles vont se rajouter les problèmes de remplacement des stagiaires lors de leurs périodes de formation. Enfin cela va compliquer le fonctionnement des écoles, collèges, lycées et LP dans les mois qui viennent. Des démissions en

nombre important sont enregistrées en particulier dans les académies d'Ile de France et du Nord-Pas de Calais. Les arrêts de travail pour maladie se multiplient chez ces jeunes enseignants.

–**l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires** (en 2011, le milliard d'euros est dépassé dans le programme enseignement scolaire public du second degré) oblige, pour les absorber, à recourir de plus en plus à des personnels vacataires non formés, ce qui alourdit les services des personnels, et détériore les conditions d'enseignement.

–**la baisse du nombre de remplaçants** crée des tensions dans de nombreuses académies. En cette rentrée des recteurs font appel à des professeurs des écoles en surnombre pour pallier pour toute l'année à la vacance des postes dans le second degré. L'année prochaine il est question de « la constitution d'un vivier complémentaire de personnels contractuels remplaçants, composé de jeunes retraités, d'étudiants diplômés et formés... » pour compléter les besoins de remplacement. Des sommes importantes ont été utilisées en 2010 pour financer le remplacement des maîtres par des personnels rémunérés 750€ la semaine.

–**la baisse des crédits pédagogiques** a des incidences sur la capacité des équipes–dans le premier et le second degré à mener des projets éducatifs et pédagogiques nécessaires à la réussite de tous les élèves (de 14 millions d'euros en 2008 à 4 millions en 2010 dans le premier degré et de plus de 110 millions à 83 millions dans le second degré).

–**la baisse des moyens de la formation continue** est continue. A hauteur de 16 millions d'euros en LFI en 2008 dans le premier degré, les moyens annoncés pour 2011 sont d'à peine 12 millions. La tendance à la baisse est identique dans le programme second degré. Paradoxe dans ce ministère, au moment où on parle enfin de GRH, de droit individuel à la formation continue (DIF), de seconde carrière, les moyens de la formation continue diminuent fortement. Par ailleurs les besoins de formation liés aux réformes en cours ne sont pas convenablement assurés.

–**La diminution des moyens accordés aux associations complémentaires et aux mouvements pédagogiques**, menace leur existence même. Pourtant le ministère prétend reconnaître l'importance de leurs activités, leur réflexion pédagogique pour la formation des enseignants quant à leur métier et l'accompagnement des élèves ;

–**Les suppressions d'emplois de personnels administratifs** (en moyenne 600 emplois par an depuis 5 années budgétaires) dégradent non seulement les conditions de travail dans les établissements et les services déconcentrés, mais également la qualité du service rendu.

–**Enfin, la réduction drastique des crédits affectés au financement des emplois aidés (EVS)** aboutit à la suppression de 4500 emplois d'aide à la direction d'école et d'auxiliaire de vie scolaire pour les enfants handicapés.

Le système éducatif est plus que jamais fragilisé par ces budgets successifs de suppressions massives d'emplois et de réductions de crédits. Celui qui est soumis à votre vote va encore davantage dégrader la situation.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et qui traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'école remplisse les objectifs d'une école démocratique et ambitieuse.

Il y a urgence. Nous avons l'ambition pour notre nation de permettre pour 50% d'une classe d'âge l'acquisition d'une licence et une qualification reconnue pour chaque jeune ce qui suppose d'atteindre 80% d'une classe d'âge au baccalauréat.

Or, une fois encore, le projet de budget de la mission présenté par le gouvernement tourne résolument le dos à ces objectifs.

C'est pourquoi nos organisations, réunies dans le collectif « une école, un pays, notre avenir » vous interpellent solennellement afin que vous agissiez lors du débat et du vote du budget pour signifier au gouvernement les conséquences d'un quatrième budget dégradé de la mission interministérielle enseignement scolaire.

La mission interministérielle enseignement scolaire correspond au premier budget en valeur de l'Etat, elle correspond aussi au premier service public garant des principes d'égalité et de solidarité de notre République. Or, le PLF 2011 va remettre en cause la capacité du service public d'éducation à répondre aux besoins de tous les élèves (augmentation du nombre d'élèves par classe, nouvelle diminution du potentiel de remplacement, réduction de la capacité d'intervention des réseaux d'aides avec la réduction des moyens d'enseignement affectés en dehors des classes, fin de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans.)

Il en va de votre responsabilité de représentants de la Nation de donner à l'Ecole les moyens humains et financiers de répondre aux défis à relever pour l'avenir de notre pays.

Nous ne manquerons pas d'être attentifs aux votes de votre groupe à l'occasion des débats qui s'ouvrent sur l'étude du projet de loi de finances 2011 et sommes à votre disposition pour toute audition dans la période.

Pour le Collectif

Jean-Jacques HAZAN



Président de la FCPE